



PROPOSITION D'ARCHITECTURE DU PROJET DE CHARTE DU PNR DES PYRENEES ARIEGEOISES

Document de travail
V6_simplifiée_28/02/22

Une réflexion autour de 3 ambitions, 21 orientations et 39 mesures

Ambition 1 : Le capital humain, clé de voûte du territoire (7 orientations, 10 mesures)

Ambition 2 : Les Pyrénées Ariégeoises au cœur des enjeux du XXI^e siècle (7 orientations, 12 mesures)

Ambition 3 : Un territoire responsable de ses ressources (7 orientations, 17 mesures)

AMBITION 1 : LE CAPITAL HUMAIN, CLE DE VOUTE DU TERRITOIRE

Ressources : ressources humaines, tissu économique, défis : jeunesse, participation, rapport à la nature, modèle économique.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises est un territoire habité et vivant. Il place les personnes au cœur du projet de territoire qui, pour être concrétisé passe par la prise en compte de l'humain: le capital humain est la clé de voûte du territoire. Les êtres humains sont partie intégrante de la nature avec une logique de réciprocité avec le non humain.

Orientation 1.1 : Accroître et diffuser la connaissance

Mesure: Accroître et diffuser la connaissance

Orientation 1.2. Communiquer en direction des habitants

Mesure : Communiquer en direction des habitants.

Orientation 1.3: Former, éduquer et professionnaliser

Mesure : Former, éduquer et professionnaliser.

Orientation 1.4 : Faire ensemble

Mesure 1 : Accroître les échanges avec les habitants/donner la parole aux habitants.

Mesure 2: Faire de toute instance de gouvernance des espaces d'intelligence collective.

Orientation 1.5: Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain

Mesure 1 : Confier aux jeunes le pouvoir de demain et les conforter dans leur autonomie.

Mesure 2 : Accompagner "le passage à l'action" des jeunes.

Orientation : 1.6. Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises

Mesure 1 : Conforter le dynamisme économique du territoire par la formation, la création d'entreprise.

Mesure 2 : Organiser l'accueil de nouveaux habitants/Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et entreprises.

Orientation 1.7 : Limiter les impacts environnementaux des activités humaines

Mesure : Limiter les impacts environnementaux des activités humaines.



AMBITION 2 : LES PYRENEES ARIEGEOISES AU CŒUR DES ENJEUX DU XXI^e SIECLE

Ressources : situation géographique, santé environnementale, air, tissu économique, modèle de production alimentaire, quiétude, capitaux locaux ; Défis changement climatique, mobilité, transfrontalier, santé, modèle économique, alimentation.

Cette ambition traduit la volonté que le territoire soit en phase avec les réalités de la moitié du 21^e siècle. La future Charte sera le moyen d'être en phase avec ces réalités et de répondre aux défis qu'elles soulèvent :

*un climat différent

*un impératif de maîtriser le cycle du carbone

*la prise en compte de phénomène de transition/rupture

*montée de l'individualisme...

Il s'agit aussi d'adapter le modèle social et économique (plus résilient, plus frugal, plus sobre, centré sur une économie du besoin..) et faire de la situation géographique des Pyrénées Ariégeoises un atout et non pas une contrainte (réciprocité, lien Toulouse, transfrontalier...).

+Industrie et artisanat ; ville et campagne ; consommation locale ; exportation maîtrisée.

Orientation 2.1 : Adapter le territoire au climat de demain

Mesure 1: Gérer les ressources de façon économe.

Mesure 2: S'adapter au changement climatique.

Orientation 2.2: Atteindre la neutralité carbone

Mesure : Atteindre la neutralité carbone.

Orientation 2.3: Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants

Mesure 1: Organiser la coopération de proximité.

Mesure 2: Structurer les coopérations transfrontalières.

Mesure 3: Développer les coopérations internationales (Europe et hors Europe).

Orientation 2.4 : S'ériger en territoire générateur de bonne santé

Mesure: S'ériger en territoire générateur de bonne santé.

Orientation 2.5: Instaurer un modèle économique durable

Mesure 1 : Accueillir et accompagner les porteurs de projets.

Mesure 2: Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire.

Mesure 3: Soutenir les filières et en faire émerger de nouvelles.

Orientation 2.6 : Viser l'autonomie alimentaire en garantissant une alimentation bio/locale

Mesure : Viser l'autonomie alimentaire en garantissant une alimentation bio/locale

Orientation 2.7: Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée.

Mesure : Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée



AMBITION 3 : UN TERRITOIRE RESPONSABLE DE SES RESSOURCES

Ressources : biodiversité, énergie, eau, espace, forêt, patrimoine culturel et historique, paysages, ciel étoilé, connexion à la nature, sol-sous-sol ; défis : énergie, foncier, paysage.

Cette ambition a pour objectif de donner au territoire la capacité à mieux connaître, valoriser, gérer et maîtriser ses ressources dans ses différentes composantes. Le territoire pourra ainsi peser sur ses ressources en réponse aux besoins actuels et futurs de ses habitants.

Cette approche n'est pas autarcique. Le territoire s'inscrit dans la communauté nationale et internationale. Dès lors que ses besoins sont assouvis, il s'inscrit dans des logiques de solidarité et de réciprocité vis à vis des territoires pouvant répondre à certains de ses besoins qui ne pourraient pas être assouvis d'ici 2040.

Orientation 3.1: Confirmer les paysages comme atout numéro 1 des Pyrénées Ariégeoises

Mesure 1: Confirmer les paysages comme atout numéro 1 des Pyrénées Ariégeoises.

Mesure 2: Favoriser les formes architecturales et urbaines au contexte local et aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Orientation 3.2: Stopper l'érosion de la biodiversité

Mesure 1: Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux.

Mesure 2: Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité.

Mesure 3: Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes

Mesure 4: Maintenir, restaurer et mettre en valeur les cours d'eau et les milieux liés à l'eau/Garantir une ressource en eau de qualité.

Orientation 3.3: Instaurer des politiques de sobriété de la ressource en eau

Mesure 1: Concilier les usages et la gestion de la ressource eau dans le respect des milieux naturels.

Orientation 3.4: Devenir un territoire à énergie positive

Mesure : Devenir un territoire à énergie positive.

Orientation 3.5: Garantir un usage économe et équilibré de l'espace

Ressources: espace, sol-sous-sol, quiétude, tissu économique, biodiversité, connexion à la nature ; défi foncier.

Mesure 1: Garantir un usage économe de l'espace et adapté au climat de demain.

Mesure 2: Garantir la qualité des sols et optimiser la valorisation des ressources du sol et du sous-sol.

Mesure 3: Donner aux élus la capacité d'influer/orienter sur l'évolution du foncier agricole.

Mesure 4: Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés.

Mesure 5: Organiser l'accès aux espaces naturels (non artificialisés).

Orientation 3.6: Organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle de la forêt

Mesure 1: Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique.

Mesure 2: Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a prise.

Mesure 3: Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière.

Orientation 3.7: Assurer la transmission du patrimoine et en créer du nouveau

Mesure 1: Aménager le territoire dans le respect de ses patrimoines et spécificités locales.

Suivi

Version 1, 10/12/2021	Réunion 1 – LR, MC, ALS
Version 2, 15/01/2022	Réunion 2, LR, MC, ALS
Version 3, 27/01/22	Envoi aux élus du bureau
Version 4, 27/01/22	Numérotation, envoi équipe PNRPA
Version 5, 08/02/22	Réunion 3- sur le capital Humain, Lcha, CA, MC, LR, ALS Présentation à l'équipe.
Version 6, 11/02/22	Réunion 4, MC, LR, ALS, intégration des commentaires reçus par les élus du Bureau. Présentation au COPIL REV 16/02/22 Présentation au Comité Syndical 16/02/22 > validation de l'architecture Envoi au Conseil Scientifique, aux chambres consulaires.
Version 6 simplifiée, 04/03/22	Version simplifiée pour envoi équipe+COPIL REV +web